

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2023-259

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au
profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la
Sécurité Civile,

VU la demande formulée par l'entreprise BM COUVERTURE
(Sommervieu) sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le
stationnement rue Général de Dais à l'occasion de travaux de rénovation de
couverture au numéro 49.

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 17 mai au 16 juin
2023,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à
deux roues sera interdit du 17 mai au 16 juin 2023 :

- Rue Général de Dais, sur 3 emplacements de
stationnement situés face au n°49.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise BM
COUVERTURE.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra
faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des
travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix-sept mai deux mil vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation

Patrick CREVEL

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

